

COMMUNIQUÉ

Copropriété :
À propos
de la date d'application
du décret comptable
(décret du 14 mars 2005)

Paris, le 1^{er} septembre 2005

La dernière livraison de la Lettre de Loiselet & Daigremont, datée d'octobre 2005, présente les nouvelles dispositions du décret comptable applicable aux syndicats de copropriétaires.

L'article 75 de la loi du 13 décembre 2000, dite loi SRU, prévoit que les règles comptables qui ont été édictées par le décret et l'arrêté du 14 mars 2005 sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2006.

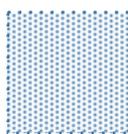
De nombreux professionnels se sont donc interrogés pour savoir si cette date d'application devait se comprendre comme devant s'appliquer aux exercices clos à cette date, ce qui impliquerait le retraitement de la comptabilité 2005 de tous les syndicats de copropriétaires.

Loiselet & Daigremont a donc saisi la Chancellerie à ce sujet. Dans sa réponse, Monsieur Marc Guillaume, directeur des Affaires Civiles et du Sceau au Ministère de la Justice apporte à cette question une réponse sans ambiguïté :

La loi et le décret seront applicables à tous les nouveaux exercices comptables ouverts à compter de cette date [1^{er} janvier 2006].... Ils ne seront pas applicables aux exercices en cours et non clôturés le 1^{er} janvier 2006.

Ce sont les copropriétés dont l'exercice comptable s'ouvrira en janvier 2006 qui seront les premières concernées par ces nouvelles dispositions.

Les comptes clôturés au 31 décembre 2006 et diffusés dans les premiers mois de 2007 répondront donc, pour la première fois, aux nouvelles normes comptables.



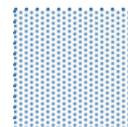
Contact Presse : Philippe Loiselet : 01 41 22 55 27 - philippe.loiselet@l-d.fr



Loiselet & Daigremont

Services Immobiliers

En quelques lignes...



Entreprise familiale entièrement indépendante

16 implantations en région parisienne

300 collaborateurs

Patrimoine géré :

1.200 immeubles

110 000 logements

1.000.000 m² d'immobilier d'entreprise



Activités :

Services immobiliers pour les particuliers et les entreprises

Gestion - Transactions - Assurances

Immobilier résidentiel - Immobilier d'entreprise

Téléconciergerie — Téléservices (Enseigne : Asfalia)

Maîtrise d'œuvre — Audits techniques (Enseigne : Exxeco)



[http://
www.l-d.fr](http://www.l-d.fr)

